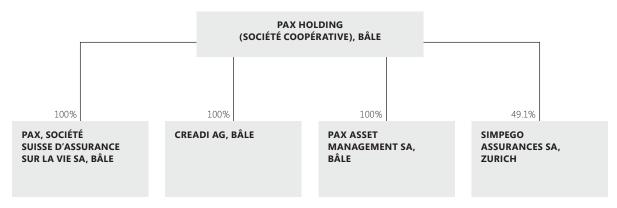
STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

1 INTRODUCTION

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663bbs du Code des obligations, ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant, dans la mesure du possible et du raisonnable sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement d'entre-

prise de SIX Swiss Exchange Regulation et les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise». Le «Leitfaden Cooperative Governance» d'idée coopérative, dans lequel figurent des recommandations au sujet du gouvernement d'entreprise dans les sociétés coopératives, est également pris en compte.

Le Pax Holding a intégré ces recommandations dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur le site Web.



État au 31.12.2021

2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, la Creadi AG et la Pax Asset Management SA (chacune à 100 pour cent). Il participe en outre à raison de 49.1 pour cent à la Simpego Assurances SA.

La Creadi AG se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans les assurances, et ce essentiellement dans le secteur de la prévoyance privée. La Pax Asset Management SA est responsable de la gestion des placements et des biens existants de Pax. La Simpego Assurances SA est un assureur direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances ménage, responsabilité civile, immobilières et véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les assurés deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2021, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 178.6 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

ORGANES ET COMPÉTENCES

1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. Deviennent automatiquement membres du Pax Holding (société coopérative) toutes les personnes physiques et morales lorsqu'elles concluent un contrat d'assurance. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui représentent la totalité des sociétaires. 80 des 100 délégués viennent du secteur de la prévoyance privée. Les 20 autres membres représentent les clients du secteur de la prévoyance professionnelle. La durée de mandat des délégués est chaque fois de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1er janvier de l'année au cours de laquelle débute le nouveau mandat, l'âge de 68 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat chaque fois le jour suivant l'assemblée des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2021 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2021–2025».

2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également les membres du conseil d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA. Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et

expertises différentes. En collaboration avec le comité directorial, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Le conseil d'administration se compose actuellement de sept membres. La composition du conseil d'administration, l'expérience et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration».

2.2 Liens particuliers et mandats octroyés à des organes

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directorial, d'une part, et les liens particuliers et les rapports commerciaux avec le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être divulgués. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat d'un an à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Leur mandat dure chaque fois jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont

élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut déléguer la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des déléqués
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des prescriptions légales et statutaires.

L'agenda des réunions du conseil d'administration est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins quinze jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Au cours de l'année sous revue, neuf réunions ordinaires et ateliers se sont tenus. En raison de la situation liée au Covid-19, seules trois réunions ont cependant pu se tenir physiquemen. Toutes les autres ont eu lieu à distance. Sept décisions ont été prises par voie de circulation.

2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial

et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés et au comité de révision et de risque ainsi qu'au responsable gestion des risques. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

- a) Comité de nomination et de rémunération
 Le comité de nomination et de rémunération
 est en charge des questions de la rémunération et
 de la gestion du personnel. Ses tâches sont:
 - Fixer les objectifs individuels pour le CEO et approuver les objectifs individuels pour le comité directorial
 - Établir les demandes au conseil d'administration concernant la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir qui est approuvée chaque année par l'assemblée des délégués
 - Établir les demandes au conseil d'administration concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués
 - Définition des conditions de nomination ainsi que des rémunérations des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée des délégués
 - Présenter des demandes au conseil d'administration concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial
 - Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidates et candidats
 - Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial

- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration
- Élaborer le règlement de rémunération pour le Pax Holding et le konzern et faire la demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examiner les questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants.

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Quatre réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue. Une décision a été prise par voie de circulation.

Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO) ainsi que la responsable des ressources humaines y prennent part avec voix consultative. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute préalablement les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département Finances (CFO), la responsable Produits & actuariat (CPO) ainsi que le responsable Gestion des risques participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, le responsable Legal & compliance et la révision interne sont consultés. Sept réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue, la révision externe ayant participé à trois d'entre elles. Une décision a été prise par voie de circulation.

Les présidents informent le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur:

- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués

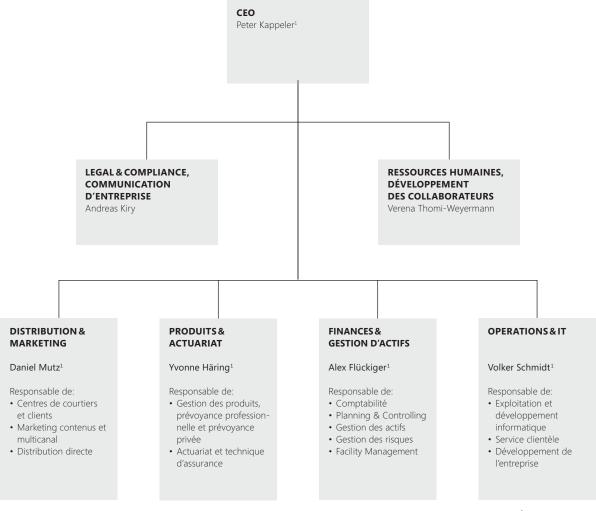
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et évènements importants

Des évènements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficience de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

3 COMITÉ DIRECTORIAL

Le comité directorial est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de son président, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

STRUCTURE DE DIRECTION DU GROUPE PAX



¹ Membre du comité directorial État au 31.12.2021

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2021–2025

Représentants des assurés de la prévoyance privée

AG	Eicher Rolf	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil	
	Guetg Maja	Geschäftsinhaberin	Niederlenz	
	Keel Rolf	Bautechniker TS	Rheinfelden	
	Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen	
	Perrinjaquet Elisabeth	Pflegefachfrau im Ruhestand	Menziken	
	Weber Franziska	Leitung Administration und Anlässe	Gipf-Oberfrick	
AR	Rechsteiner Urs	Rentner (Zimmerpolier)	Wolfhalden	
AI	Büchler Albin	Geschäftsführer	Appenzell	
3L	Catillon Eva-Maria	Tax Manager	Oberwil	
	Weiss Nyfeler Caroline	Lehrerin BMS/Gemeinderätin	Maisprach	
	veiss regreter curonite	- Letterin Biris, Gerneinderdun		
BS	Faber Christoph	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel	
BE	Bigler-Maurer Renate	Führung Landwirtschaftsbetrieb	Wichtrach	
	Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern	
	Megert Gideon	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen	
	Schmid Bruno	Lokomotivführer SBB/Ausbildner	Brügg	
	Sutter Hans Peter	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal	
	von Ballmoos Andreas	Produktionsleiter	Wichtrach Bern Unterseen Brügg	
	Weber Priska	Dipl. Expertin Intensivpflege NDS HF	Aarwangen	
R	Buchs Silvia	Wirtin	Jaun	
R	Buchs Silvia Mesnil Marcel	Wirtin Docteur en pharmacie, secrétaire général	Jaun Corminbœuf	
R				
				
	Mesnil Marcel	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminbœuf	
	Mesnil Marcel Fulger Mihaela	Docteur en pharmacie, secrétaire général Opératrice Patek Philippe	Corminbœuf Petit-Lancy	
	Mesnil Marcel Fulger Mihaela Nahum Olivier	Docteur en pharmacie, secrétaire général Opératrice Patek Philippe Consultant	Petit-Lancy Choulex	
ΞE	Mesnil Marcel Fulger Mihaela Nahum Olivier Saucy Nicolas	Opératrice Patek Philippe Consultant Enseignant	Petit-Lancy Choulex La Croix-de Rozon	
iE	Mesnil Marcel Fulger Mihaela Nahum Olivier Saucy Nicolas Vourgioti Vasiliki	Opératrice Patek Philippe Consultant Enseignant Key accountant manager & executive assistant to the CEO	Petit-Lancy Choulex La Croix-de Rozon Genève	
GE GL	Fulger Mihaela Nahum Olivier Saucy Nicolas Vourgioti Vasiliki Elmer-Figi Manuela	Opératrice Patek Philippe Consultant Enseignant Key accountant manager & executive assistant to the CEO Dipl. Technikerin HF Hochbau/dipl. Hochbauzeichnerin	Petit-Lancy Choulex La Croix-de Rozon Genève Schwanden	
GE GL U	Mesnil Marcel Fulger Mihaela Nahum Olivier Saucy Nicolas Vourgioti Vasiliki Elmer-Figi Manuela Perl Andrin	Docteur en pharmacie, secrétaire général Opératrice Patek Philippe Consultant Enseignant Key accountant manager & executive assistant to the CEO Dipl. Technikerin HF Hochbau/dipl. Hochbauzeichnerin Rechtsanwalt und Notar Service consommateurs	Petit-Lancy Choulex La Croix-de Rozon Genève Schwanden Chur	
GE GE	Mesnil Marcel Fulger Mihaela Nahum Olivier Saucy Nicolas Vourgioti Vasiliki Elmer-Figi Manuela Perl Andrin Gigon Valérie	Docteur en pharmacie, secrétaire général Opératrice Patek Philippe Consultant Enseignant Key accountant manager & executive assistant to the CEO Dipl. Technikerin HF Hochbau/dipl. Hochbauzeichnerin Rechtsanwalt und Notar Service consommateurs Transportvorbereiter	Corminbœuf Petit-Lancy Choulex La Croix-de Rozon Genève Schwanden Chur Delémont	
GGE GGE UU	Mesnil Marcel Fulger Mihaela Nahum Olivier Saucy Nicolas Vourgioti Vasiliki Elmer-Figi Manuela Perl Andrin Gigon Valérie Bühler Patrick	Docteur en pharmacie, secrétaire général Opératrice Patek Philippe Consultant Enseignant Key accountant manager & executive assistant to the CEO Dipl. Technikerin HF Hochbau/dipl. Hochbauzeichnerin Rechtsanwalt und Notar Service consommateurs	Petit-Lancy Choulex La Croix-de Rozon Genève Schwanden Chur Delémont Luzern	

NE	Béguin Jan	Ingénieur ETHZ	Les Geneveyes-sur- Coffane
	Krebs Philippe	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Neuchâtel
NW	Locher Anton	Fluglehrer für Privatpiloten	Büren
ow	Thomas Anja	Kaufm. Angestellte	Sarnen
SH	Engalor Ecthor	Managing Partner Bellecare AG	Schaffhausen
311	Engeler Esther	Managing Fathler benecate AG	Scriamiausen
	<i>(</i>		0.11
SZ	Blum René	Leiter Markt Schweiz/dipl. Marketingleiter	Goldau
	Föhr-Keller Antoinette	Dr. med in eigener Praxis	Pfäffikon
so	Kadioglu Ahmet		Olten
	Marti Thomas	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
	Meier Corinne	Bereichsleiterin Schule	Grenchen
SG	Dürr Daniel	Teamleiter/Design Tranfer Mechanik	St. Gallen
	Eisenring Marcel	Servicetechniker	Wattwil
	Grob Peter	Kaufmann	Rheineck
	Marty-Müller Ruth	Immobilienverwalterin	Schänis
TG	Dähler Michaela	Betriebsökonomin/Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	Gerber Sandra	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	Niederer Heidi	Kindergartenlehrperson	Müllheim Dorf
TI	Landis Josa	Technico di servizio	Cademario
	Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	Pasciuti Alberto	Avvocato	Agno
	Romano Marco	Direttore fondazione IPT Ticino	Mendrisio
	Sari Carlo	CFO Switzair SA	Viganello
	Tamagni Paolo	Avvocato indipendente	Bellinzona
UR	Birchler Hanspeter	Selbstständiger Apotheker	Realp
vs	Corsten Andreas	Berufsschullehrperson	Prio
VS	Furrer Michel	Sozialpädagoge	Brig Stalden
	Imhof Claudio	Werksmitarbeiter	Filet
	Siegenthaler Claude	Betriebsökonom	Visp
	Jiegenthaler Claude	<u> </u>	
	B(/ 1	- 1.4	
VD	Dénériaz Aniko	Thérapeute en biorésonance	La Conversion
	Guagenti Matteo	Secrétaire syndical, Unia	Grandcour
	Pellet Jonathan	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Lully
	Piubellini Claude	Pharmacien dipl.	Pully
	Torralbo Gimeno Cecilia	Consultant IT	Lausanne
	Turiel Antonio	Chef de Service	Lausanne
	Villettaz Camille	Teamleader	Yverdon-les-Bains

ZH	Ammann Thomas	Diakon	Wetzikon
	Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
	Breitler Martin	AHV-Revisor	Fehraltorf
	Ernst Christoph	CEO, AMC International	Kilchberg
	Kramer Marcel	Head of Procurement + Production	Schlatt
	Löpfe Markus	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Bassersdorf
	Ochsner Gertrud	Job Coach Supported Employment	Zürich
	Ruggli Beat	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	Vogel Martin	Projektleiter und Verkauf Krananlagen	Truttikon
ZG	Schürpf Prisca	Mitarbeiterin bei Suchtmittel-Erkrankten	Hagendorn
FL	Ulrich Mathias	Projektleiter Wirtschaftsförderung	Vaduz

Représentants des clients de la prévoyance professionnelle

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Balestra Gabriele	ALVAD	Locarno	
Beltraminelli Andrea	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona	
Bernhardt Frank	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel	
Ege Daniel	Suter Reinigung AG, Geschäftsleitung	Gipf-Oberfrick	
Fehr Jürg	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau	
Fiori Marco	Studio legale Fiori, Geschäftsinhaber	Locarno	
Frei Alfred	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg	
Fuchs Hannes	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz	
Herber Christoph	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf	
Holliger Thomas	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter/GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	Wil AG	
Iten Peter A.	Iten Anwaltskanzlei & Notariat	Zug	
Jost Ueli	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR/Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root	
Keist Max	KUBE Electronics AG, ElIng. HTL, Geschäftsleiter	Gossau	
Leu Roger	Temporalis Consulting GmbH, Geschäftsleiter/Partner	Reinach	
Schmidiger Paul	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern	
Spörri Helena	Spörri Garage AG, Kauffrau, Administration	Ossingen	
Steiger Thomas	Müller Eletrotechnik AG, Inhaber, Geschäftsführer	Muttenz	
Stieger Guido	Stieger Holzbau GmbH, Geschäftsführer, Inhaber	Bad Ragaz	
Thomi Reto	Nyffenegger Storenfabrik AG, Dipl. ElIng. ETHZ, Inhaber	Huttwil BE	

État au 31.12.2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur	
Daniel O.A. Rüedi (1968, CH)	Président du conseil d'administration	2013	2022	Participation au comité de révision et de risque ainsi qu'au comité de nomination et de rémunération	
Thomas R. Schönbächler (1964, CH)	Vice-président du conseil d'administration	2015	2022	Membre du comité de révision et de risque	
Beat Bühlmann (1975, CH)	Membre du conseil d'administration	2018	2022	Membre du comité de nomination et de rémunération	
Nadja Lang (1973, CH)	Membre du conseil d'administration	2020	2022	Présidente du comité de nomination et de rémunération	
Markus Lützelschwab (1963, CH)	Membre du conseil d'administration	2016	2022	Membre du comité de révision et de risque	
Alice Šáchová-Kleisli (1963, CH, DE)	Membre du conseil d'administration	2020	2022	Membre du comité de nomination et de rémunération	
Hans Wey (1952, CH)	Membre du conseil d'administration	2013	2022	Président du comité de révision et de risque	
Sandra Borner Claudia Vogt	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration	

Président d'honneur

depuis 2008

État au 31.12.2021



DANIEL O. A. RÜEDI

Président des CA Pax Holding, Pax Assurance et Pax Asset Management

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL Baumann & Cie, Banquiers (actuellement)

 Associé directeur, sociétaire et responsable du ressort placements, des ressources humaines, de la comptabilité de l'informatique et de Legal & Compliance

Baumann & Cie, Banquiers (2008)

 Associé indéfiniment responsable de la société en commandite

Baumann & Cie, Banquiers (2005-2007)

 Responsable de la gestion de portefeuille, membre de la direction

FORMATION

- Analyste financier et gestionnaire de fortune dipl.
- Executive MBA Bern-Rochester

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRA-TION/DE FONDATION LIÉS À BAUMANN & CIE, BANQUIERS

- Caisse de pension LPP Baumann & Cie, président
- Wohlfahrtsfonds Baumann & Cie, président
- AVAG Anlage und Verwaltungs AG, président
- Providentia AG, président
- Immobilien-Gesellschaft St. Jakob AG, président
- Zur Rotbuche Immobilien AG, président
- Banque privée Trafina SA, membre
- Trafina Personalvorsorgestiftung, président
- Trafina Wohlfahrtsstiftung, président
- Crystal Asset Management SA, membre
- Crystal Holding AG, membre
- ImmoVision1 + 2 AG, membre

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINIS-TRATION / DE FONDATION ET DE COMITÉ

- Caisse de compensation des banques suisses, membre
- Caisse d'allocations familiales banques, membre
- Möbel Rösch AG, membre
- Fondation pour le Musée historique Bâle, membre



THOMAS R. SCHÖNBÄCHLER

Vice-président des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL Stiftung BVK (actuellement)

• CEO

BVK Personalvorsorge des Kantons ZH (2009–2013)

• Chef BVK, président de la direction

Swiss Life (anciennement Rentenanstalt) (1996–2009)

 Différentes fonctions de direction, entre autres: responsable du service clientèle Suisse assurance individuelle et collective, responsable opérations de la fondation collective, responsable de divers grands projets

Centre Européen de Management, Colmar (FR) (1992–1995)

• Responsable distribution et marketing

BEAT BÜHLMANN

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL Graphax AG (actuellement)

• CEO

Swisscom (2019-2021)

• Responsable distribution de la division PME

Evernote (2016-2019)

General Manager EMEA

Yourposition (2015–2016)

• Co-Chief Executive Officer (mandat)

Hult Int. Business School (2013-2015)

Managing Director

Google Londres & Zurich (2008-2013)

• Industry Leader Multi-Sectors

Dell (2002-2008)

- Sales Manager Small & Medium Business
- Senior Brand & Product Manager Enterprise

HP (1999-2001)

• Technical Presales Consultant Key Accounts

FORMATION

- Économiste d'entreprise HES
- Executive MBA Bern-Rochester

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)

- Caisse de pension du théâtre lyrique de Zurich (CF), membre
- Vorsorgestiftung Zürcher Anwaltsverband, président

FORMATION

- Doctor of Business Administration, Adelaide
- Diplôme de troisième cycle en gestion d'entreprise
- Études d'ingénieur Télécom & Informatique HES

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)

- Ferrum AG, membre
- gfm.ch, Stiftung für Marketing in der Unternehmensführung, membre (CF)
- Miroma AG (Rivella AG), membre
- Rivella International AG, membre



NADJA I ANG



MARKUS LÜTZELSCHWAB

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Elle est indépendante et non exécutive.

PARCOURS PROFESSIONNEL Genossenschaft ZFV Unternehmungen (à partir de 2021, actuellement)

• CEO

Fondation Max Havelaar Suisse, Fairtrade International (2012–2017)

- Directrice
- Diverses fonctions internationales

Fondation Max Havelaar Suisse, Fairtrade International (2005–2011)

- Marketing Commercial Director, CEO adjoint
- Diverses fonctions internationales

General Mills Europe (2003–2005)

• European Marketing Manager

The Coca-Cola Company (1999-2003)

• Divers postes dans le marketing et de dirigeante

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL PartnerRe (2005–2020)

 Divers postes de management et de direction, à partir de 2011, membre de la direction Life & Health; responsable pour les régions Asie, Australie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Israël

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

SwissRe (1991-2005)

• Divers postes de management et de direction dans la réassurance, à partir de 1999 membre de la direction

Pax Assurance (1986-1991)

• Actuaire en tarification

FORMATION

 Études d'économie d'entreprise, spécialisation en marketing à la ZHAW, School of Management and Law

AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION / DE FONDATION

- La Poste Suisse SA, présidente du comité de nomination, d'organisation et de rémunération
- School of Management and Law, ZHAW, membre Internationaler Beirat
- Entreprises ZFV (cooperative), présidente

FORMATION

- Diplôme d'études d'actuaire
- Actuaire ASA
- Executive MBA Bern-Rochester

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

• Aucun



ALICE ŠÁCHOVÁ-KLEISLI



HANS WEY

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Elle est indépendante et non exécutive.

PARCOURS PROFESSIONNEL Collective63 (actuellement)

• Partenaire

Vendbridge AG (2012-2020)

Partenaire

De Sede Group (2008-2012)

• CMO, CEO

Favo Werbeagentur (2002-2008)

· CEO et propriétaire

Tela AG (1998-2001)

• CEO

Boston Consulting Group (1994-1998)

• Conseillère d'entreprises

Procter & Gamble (1989-1994)

• Brand Management

FORMATION

 Études de sciences économiques, titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise avec mention

AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION

- ASE Technik AG, présidente
- · Griesser AG, membre
- Scholz & Friends AG, membre
- SRG-SSR, membre

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL PricewaterhouseCoopers (PwC) (jusqu'en 2012)

- Président du conseil d'administration (2008–2012)
- Direction du secteur révision de prestataires financiers et direction de mandats de révision de banques, d'assurances et de sociétés de capital

FORMATION

• Expert-comptable diplômé

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

• Banque Cantonale de Saint-Gall SA

COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité directorial depuis	Département
Peter Kappeler (1969, CH)	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
Yvonne Häring (1978, CH)	CPO, vice-présidente du comité directorial	2020	Produits & actuariat
Alex Flückiger (1969, CH)	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
Daniel Mutz (1967, CH)	COO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing
Volker Schmidt (1972, CH, DE)	CSO, membre du comité directorial	2017	Opérations & IT
			_

État au 31.12.2021



PETER KAPPELER

Président du comité directorial



YVONNE HÄRING

Présidente suppléante du comité de direction

PARCOURS PROFESSIONNEL Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

• CEO

Allianz Suisse (2007-2011)

• Direction Vie & hypothèques

AXA Winterthur (anciennement Winterthur Leben) (1998–2007)

- Direction back-office vie individuelle et directeur suppléant vie individuelle
- Direction Business Technology Office & Mathematics

FORMATION

- Ingénieur diplômé EPF
- Diplôme en Insurance Management à la HSG

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

• Simpego Assurances SA, membre

PARCOURS PROFESSIONNEL Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- Vice-présidente du comité directorial
- CPO, responsable du département Produits & actuariat **Baloise (2007–2019)**
- différentes fonctions, responsable services assurance dommages entreprises clientes, responsable développement produits et technique d'assurance-vie collective

FORMATION

- Titulaire d'un doctorat de mathématicienne (Dr. phil.)
- Formation complémentaire de l'International Fund & Asset Management Business School
- Excellence in General Management DAS HSG

MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION

• Creadi AG, vice-présidente



ALEX FLÜCKIGER





DANIEL MUTZ

Membre du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

• CFO, direction Finances

Zurich Insurance Group (2002–2017)

 Différentes fonctions, entre autres Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planing & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland

PwC (1997-2002)

• Expert-comptable

FORMATION

- Économiste d'entreprise
- Titulaire du diplôme fédéral d'expert-comptable
- SKU Advanced Management Diploma (AMP-HSG), Executive School of the University of St. Gallen (HSG)

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Pax Asset Management SA, vice-président
- Simpego Assurances SA, membre

PARCOURS PROFESSIONNEL Pax Holding, Assurance (actuellement)

• CSO, direction Distribution & marketing

Nationale Suisse (2008–2011)

• Responsable courtiers & coopérations

Helvetia Assurances (1999-2008)

- Responsable clients institutionnels Étranger
- Responsable gestion service externe
- Responsable gestion canaux de distribution
- responsable courtiers

FORMATION

- Économiste d'entreprise dipl. FHNW Olten
- MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION ET AFFILIATIONS

- · Creadi AG, président
- Acumedis GmbH, sociétaire



VOLKER SCHMIDT

Membre du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

• COO, direction Opérations & IT

CSS Assurance (2001–2017)

- Membre du comité exécutif (CE), direction division ICT & Operational Excellence (2016–2017)
- Membre du CE, direction division technique d'assurance & informatique (2013–2016)
- Membre du comité exécutif, direction division marketing & technique (2010–2012)
- Direction Sanagate (2009–2017)
- Responsable service projets & processus (2005–2009)
- Responsable service marketing ciblé (2002–2005)
- Responsable service segments clients (2001–2002)

FORMATION

- Économiste d'entreprise diplômé (HES)
- Master of Arts en économie et management M.A.
- Executive Master of European and International Business Law (M. B. L. HSG)
- Master of Science (M. Sc.) en psychologie économique

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION ET AFFILIATIONS

- · Creadi AG, membre
- CIO Summit, membre du comité consultatif

DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et cela peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

RÉVISION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne et les tâches ont été transférées dans leur intégralité à Pricewaterhouse-Coopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat pour l'année sous revue exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Oliver Windhör, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KMPG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 504'704, TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 520'191, TVA comprise).

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Il n'y a pas eu de prestations proches de la révision (année précédente: CHF 51'696), aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

3 INSTRUMENTS DE SURVEIL-LANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales des délégués sont généralement organisées tous les deux ans pour discuter des questions d'actualité qui concernent le groupe Pax. Les dernières rencontres régionales des délégués se sont tenues en 2021.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

INDEMNISATIONS

Indemnités, participations, prêts et crédits

Le système de rémunération mis en œuvre chez Pax avec ses principes généraux et critères essentiels ainsi que leur application au cours de l'exercice sont décrits dans ce qui suit. Les conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaborateurs sont également expliquées.

Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de CHF 750 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des délégués ou des membres de la société coopérative.

Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont stipulés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration.

La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Prési- dence	Vice-pré- sidence	Présidence du comité de nomi- nation et de rému- nération et du comité de révision et de risque	Membre	Prési- dence Pax Asset Manage- ment
Honoraire annuel	250′000	80′000	80′000	60′000	30′000
Forfait pour frais	20′000	10′000	5′000	5′000	1′500

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les montants indiqués comprennent tous les honoraires pour l'ensemble des activités du conseil d'administration du Pax Holding et de ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2021, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 807'102 (CHF 760'722 l'année précédente). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 154'066 (CHF 144'774 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnisations versées en 2021 peut être consulté dans le tableau qui suit.

Indemnisations des membres du conseil d'administration

				Total
En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	2021	2020
Daniel O.A. Rüedi Président (y compris rémunérations pour le mandat de président du CA de la Pax Asset Management SA)	301′500	21′373	322′873	322'677
Thomas R. Schönbächler Vice-président, membre du comité de révision et de risque	90′000	6′146	96′146	96′086
Beat Bühlmann Membre du comité de nomination et de rémunération	65′000	4′610	69′610	69′565
Nadja Lang Membre du comité de nomination et de rémunération	85′000	6′146	91′146	44′891
Markus Lützelschwab Membre du comité de révision et de risque, membre du comité de nomination et de rémunération	65′000	4′610	69'610	69′669
Alice Šáchová-Kleisli Présidente du comité de nomination et de rémunération	65′000	4′610	69'610	44′891
Hans Wey Président du comité de révision et de risque	85′000	3′107	88′107	88′072
Matteo Inaudi Président du comité de nomination et de rémunération	0	0	0	24′871
Total conseil d'administration	756′500	50′602	807′102	760′722

S'il existe des transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration au cours de l'année sous revue, celles-ci sont indiquées dans l'annexe, chapitre 5.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

Comité directorial

Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f). Ils touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité pour des frais forfaitaires ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue, de la responsabilité et de la valeur sur le marché de la fonction concernée ainsi que du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et la performance individuelle. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent étant possible. Cela peut être le cas si les objectifs commerciaux ont été largement dépassés. Cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans et à condition que l'évolution des affaires reste positive et que le contrat de travail soit encore en vigueur à l'expiration de ces trois ans.

Les objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement sont déterminés tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. Les objectifs des autres membres du comité directorial sont déterminés par le CEO qui les fait autoriser par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget et sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est déterminé par la commission de nomination et de rémunération. Ce degré peut aller de 70 à 120 pour cent. Si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés, une indemnité complémentaire peut être accordée.

Prévoyance

Les membres du comité directorial sont assurés auprès de la Pax, Fondation collective LPP, pour la prévoyance professionnelle.

Prestations annexes

Les membres du comité directorial bénéficient d'une voiture de fonction ou d'une prime de mobilité au titre de prestations auxiliaires. Ils reçoivent également une allocation forfaitaire pour frais de représentation conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

Rémunérations en 2021

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016. Pour l'exercice 2021 le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 2'823'658 (indemnisations dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2022) y compris allocations telles que les allocations pour enfants et de formation, les frais forfaitaires, l'allocation de mobilité (CHF 2'775'308 année précédente).

Les charges pour la caisse de pension côté employeur ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales pour les membres du comité directorial portent sur CHF 654'583 (année précédente: CHF 650'717).

Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe pour l'exercice 2021.

Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

					Total
En CHF	Salaire de base	Indemnité variable¹	Autres paiements (prestations accessoires)	2021	2020
Salaires du comité directorial	1′762′333	892′500	168′825	2'823'658	2′775′308
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	522'405	260′000	60′675	843′080	803′220
Assurances sociales et caisse de pension du comité directorial				654′583	650′717
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)				168′103	164′285
Total des rémunérations du comité directorial				3'478'241	3'426'025

Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle.

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

Autres cadres et collaborateurs

Le modèle de rémunération pour les collaborateurs prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs au niveau des objectifs de

l'entreprise, objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont clairement définies.

Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction du programme de bonus et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.